

Séance du 6 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le six juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Jean-Philippe ABINAL, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL (arrivée à 19h06)

Absents ayant donné pouvoir : Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Didier PIERRE (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Raymond BRALEY), Virginie SEXTO (pouvoir à Dominique BEC), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Mathieu GINESTET)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Amar GUENDOZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PACV/95-2023**Impasse de Canac : cession d'une emprise foncière**

*Vu les délibérations du Conseil Municipal PACV/109-2022 du 26 septembre 2022 et PACV/58-2023 du 12 avril 2023,
Vu l'avis du Domaine n°2022-12176-68414 du 11/10/2022,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 28 juin 2023,*

ENTENDU que par délibérations en date des 26 septembre 2022 et 12 avril 2023, la désaffectation et le déclassement d'une emprise foncière communale située impasse de Canac a été constatée et son déclassement du domaine public a été prononcé.

CONSIDERANT que l'aliénation de ce bien peut donc intervenir.

ENTENDU que France Domaine, dans son avis référencé 2022-12176-68414 rendu le 11/10/2022, a estimé la valeur vénale de ce bien, d'une surface arpentée de 229 m², à 20 €/m².

CONSIDERANT qu'il est proposé de céder ce terrain à la SCI LIBERAL au prix de 20 €/m².

ENTENDU que cette cession, d'un montant total 4 580 € (quatre mille cinq cent quatre-vingts euros), n'entrera pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée et que les frais notariés seront supportés par l'acquéreur.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve les conditions de cession au profit de la SCI LIBERAL telles que présentées ci-dessus et conformément au plan annexé à la présente délibération,
- désigne Maître Jean-Marc BOUSSAGUET, notaire à Onet-le-Château pour représenter la Commune,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente avec la SCI LIBERAL (ou toute personne morale qu'elle se substituerait) et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 11 JUL. 2023

Et de la publication le : 12 JUL. 2023